



BIO-UV Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 346 993 €

Siège social : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel

527 626 055 R.C.S Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

I. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'année écoulée dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion (pages 4 à 22) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Lunel, le 2 avril 2024

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général

Responsable de l'information financière

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général
Adresse : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
Téléphone : +33 (0)4 99 13 39 11
Courriel : investisseurs@bio-uv.com

II. MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Dans un environnement économique et géopolitique complexe, BIO-UV Group s'est adapté et a renforcé l'ensemble de ses positions dans l'univers des solutions de désinfection de l'eau respectueuses de l'environnement.

Avec une gouvernance consolidée par l'arrivée d'une nouvelle administratrice indépendante expérimentée et une transition à la tête de l'entreprise, préparée de longue date avec le fondateur, quasiment dès l'introduction en bourse de BIO-UV Group en 2018.

Au niveau financier, l'année 2023 a été marquée par une génération de cash-flow de plus de 6 M euros pour l'ensemble de ses activités, ce qui a permis d'investir pour plus de 2 M euros, et de nous désendetter pour un peu plus de 3 M euros. Cette performance est le fruit d'une gestion opérationnelle saine et d'un positionnement rentable et durable de nos solutions, se traduisant par un niveau d'EBITDA proche de 13%.

Sur le marché de la piscine, malgré une décreue significative de la construction neuve (-14%), et après des années COVID exceptionnelles pour cette activité, notre Groupe a renforcé ses parts de marché, notamment sur le traitement UV sans chimie. Son positionnement premium, ses réseaux de distribution matures, et ses apports innovants et écoresponsables, nous permettent d'être le référent des solutions respectueuses de l'environnement.

Sur le marché maritime, nos solutions de traitement des eaux de ballasts, qui équipent environ 700 navires, ont été impactées plus rapidement que prévu, par la fin contractuelle du marché du retrofit en septembre 2024. En revanche, comme sur l'ensemble de nos activités, nos efforts de structuration des équipes de ventes de services et pièces détachées, ont permis d'atteindre un niveau inégalé de 27% de notre chiffre d'affaires.

Enfin, la sensibilisation générale en France, sur les problématiques liées à la raréfaction de l'eau, et la détérioration de sa qualité, permettent de positionner les solutions développées par BIO-UV Group au centre des débats. Nous avons ainsi sensiblement augmenté notre activité sur le segment de la Réutilisation des Eaux usées traitées municipales, et accentuons nos efforts pour capter les opportunités, dans un marché dont les contraintes administratives ne sont pas toutes levées, mais dont les potentialités sont très fortes. C'est aussi dans cette optique de croissance future que nous avons agrandi notre bâtiment de Lunel de plus de 1200 m².

BIO-UV Group ne serait pas ce qu'il est, si chacun de ses collaborateurs ne s'évertuait pas au quotidien à concevoir, développer, produire et commercialiser des solutions innovantes, avec des modes opératoires frugaux. Forts de cette passion, nous avons traité presque 900 millions de m³ d'eau en 2023, soit l'équivalent d'un tiers de la consommation française, et continuerons à promouvoir nos solutions pour une Eau plus propre, pour le plus grand nombre.



L.E Migeon , PDG

III. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société BIO-UV Group et ses filiales : CORELEC (France), TRIOGEN (Ecosse) et BIO-UV Asia (Hong Kong). Les termes « BIO-UV Group » ou la « Société » désignent la société BIO-UV Group. Le terme « BIO-UV Asia » désigne la société BIO-UV Asia. Le terme « TRIOGEN » désigne la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited).

III | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

III.1.1 Le Groupe BIO-UV

III.1.1.1 Description des activités de BIO-UV Group

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 2 marchés :

- Le marché terrestre constitué des marchés :
 - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est :
 - numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloration en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics,
 - et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
 - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA , imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce (i) à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au (ii) développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés, notamment pour le marché du traitement des eaux de ballast de navires qui offre d'importantes perspectives de croissance.

Début novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC, il est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une nouvelle filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles, d'une filiale en Ecosse depuis 2019, dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 10 346 993 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0Y. Elle est immatriculée au Registre du

commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.

- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

III.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur ses marchés terrestres :

BIO-UV Group a enrichi en 2023 ses gammes actuelles sur le marché industriel et municipaux, notamment pour le secteur de l'aquaculture et de la réutilisation des eaux usées.

Chez Corelec, la principale gamme, Akeron est en phase de rénovation avec une montée en gamme significative en adéquation avec les dernières tendances du marché.

Pour le marché maritime, nous continuons à réaliser régulièrement des améliorations sur nos systèmes BIO-SEA pour renforcer la performance tout en préservant nos avantages compétitifs, notamment avec une compacité de nos petits modèles inégalée à ce jour.

III.1.1.3 Technologies

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, électrolyse de sel, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le SARS-Cov 2, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection, à l'instar de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide, pour un investissement raisonnable.

La technologie de traitement par électrolyse de sel est très simple : le principe de l'électrolyse est de décomposer le sel présent dans l'eau en chlore et en sodium, ce qui assure la désinfection, naturellement.

La technologie de traitement par l'ozone, au pouvoir d'oxydation très puissant, techniquement plus complexe à installer et à exploiter, permet, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- un pouvoir augmenté de destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C, ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

III.1.1.4 Modèle d'affaires

Pour les marchés terrestres l'activité de l'entreprise est liée à la vente de systèmes, pour 75%¹, et de 25% de récurrent (pièces détachées) pour le reste. Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale sur le marché Français ou à l'international à des professionnels du marché du traitement de l'eau.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. La part des ventes de pièces détachées et de service sur ce marché

¹ Source : Société

qui était d'environ 17% en 2022 et 29% en 2023², est en constante progression. Cette inversion du mix sur l'activité maritime permet un maintien de la marge au niveau de cette activité.

III.1.1.5 Activité du premier trimestre

La Société a réalisé une légère décroissance de son activité au premier trimestre 2024, liée à une baisse sur la division maritime comme anticipé. L'évolution du mix reste favorable à la marge.

III.1.2 Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV pendant l'année 2023 et postérieurement à la clôture

III.1.2.1 Eléments juridiques

Concernant BIO-UV Group :

La Société a annoncé, le 1er mars 2023, que EURL BGH a cédé 1 365 035 actions BIO-UV Group par le biais d'un placement sous forme de construction accélérée d'un livre d'ordres (« ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels français et européens (le « Placement »). Le Placement a rencontré un large succès avec une demande globale représentant 118% de l'offre initiale. Le règlement-livraison des actions cédées est intervenu le 3 mars 2023. Parallèlement, Laurent-Emmanuel Migeon a acquis, sur ses fonds propres et par financement bancaire, 30 927 actions BIO-UV Group détenues par EURL BGH, représentant 0,30% du capital de la Société, aux mêmes conditions que le Placement.

- Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 mai 2023 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (10 €).

Se référer aux sections III.4.4 et III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2023.

A la date du présent document, le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est divisé en 10 346 993 actions de 1 € de valeur nominale.

III.1.2.2 Avancement des activités du Groupe

Le groupe continue de se développer sur ses marchés terrestre et maritime. Pour ce faire il innove et développe de nouveaux produits sur les technologies UV-C et Ozone et électrolyse de sel. En 2023, ces développements ont représenté environ 1,2 M€ dont presque 0,4 M€ pour une nouvelle gamme d'ozoneurs chez Triogen destinée au marché aquacole et industriel. Cette dernière est désormais terminée et la commercialisation a démarré.

² Source : Société

III.1.2.3 Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

Les organes de direction et d'administration sont décrits en section III.3.1 du présent rapport.

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a constaté la démission de Monsieur Benoît GILLMANN de ses fonctions de Président Directeur Général, étant précisé que cette décision a pris effet le 1er mars 2023 et que Monsieur Benoît GILLMANN a conservé ses fonctions d'administrateur. Lors de cette même réunion, ayant pris effet le 1er mars 2023, le Conseil d'Administration a constaté la cessation du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON et sa nomination aux fonctions de Président Directeur général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Avec la nomination de Laurent Emmanuel Migeon en qualité de PDG, la fonction financière qu'il exerçait a été transférée au nouveau Directeur Administratif et Financier Groupe qui a été embauché en mai 2023, en la personne de Sébastien Marin-Lafèche.

L'expertise du Conseil d'Administration a été renforcée par la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante, Mme Stéphanie LE BEUZE pour une durée de 3 ans.

Evolution de la gouvernance interne

Le Conseil d'Administration a souhaité faire évoluer le Comité de Direction début d'année 2024 et s'adjoindre les compétences clés dans une équipe resserrée.

A ce jour, ce comité est composé de 4 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & mkt : Simon MARSHALL
- Directeur des Finances : Sébastien MARIN-LAFLECHE

III.1.2.4 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet. Aucun élément majeur n'étant intervenu depuis cette date.

III.1.2.5 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

III.1.2.6 Succursales

Néant.

III.1.2.7 Autres points

- Obtention d'un PGE Résilience

A l'automne 2023, la société a obtenu de la part de ses partenaires bancaires un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) Résilience d'un montant de 3 M€. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an avec la possibilité pour BIO-UV Group de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période allant jusqu'à 5 ans.

- Agrandissement

Le 30 septembre 2023, BIO-UV Group a pris possession d'un nouveau bâtiment de 1.200 m² jouxtant le bâtiment actuel sur Lunel. Ce bâtiment a été financé à hauteur de 2.1 M€ en crédit-bail sur une durée de 8 ans auprès du même pool de crédit-bailleur que ceux ayant financé le bâtiment historique.

- Contrôle URSSAF

En juin 2023, la société BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023 et les échanges se sont poursuivies sans donner lieu à aucune conclusion écrite à ce stade.

III.1.3 Evénements post-clôture

- Contrôle Fiscal

Le 8 février 2024, la société BIO-UV SA a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024.

III.1.4 Principaux facteurs de risques

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques. Fin 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg, sans avoir pu aboutir à ce stade. De nouvelles dépositions sont en cours et les parties sont de nouveau convoquées devant la cour pour un jugement devant se tenir avant l'été 2024. Dans ce contexte, la direction et son conseil ont estimé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision pour risque n'a donc été comptabilisée.

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui est pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1^{er} décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur :

- de 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- de 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIO-UV a assigné à comparaitre devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

III.1.5 Perspectives d'avenir

L'activité terrestre bénéficie d'investissement à la fois sur sa force commerciale et sur son portefeuille de produits. Le groupe devrait continuer à renforcer sa position de leader français en 2024 sur l'activité de traitement de l'eau de piscine sans chimie.

Sur l'export, les tendances observées sur la fin du second semestre 2023 se prolongent ce qui permet d'envisager une hausse de l'activité sur l'ensemble des marchés.

Sur l'activité maritime, BIO-UV Group prévoit une décroissance de son activité 2024, mais une préservation de sa rentabilité avec un accroissement de la part des ventes de services et de pièces détachées.

III | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

III.2.1 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société de tête BIO-UV Group. Le périmètre de consolidation intègre donc la société mère, BIO-UV Group, et ses filiales CORELEC, BIO-UV Asia et TRIOGEN détenues à 100%.

Compte de résultat

Produits d'exploitation :

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Chiffre d'affaires	43 134	51 286	-15,9%
Production stockée et immobilisée	(1 017)	2 516	n.a.
Reprise de provisions et transferts de charges	291	284	+2,4%
Autres produits et subventions	70	166	-57,8%
Total produits d'exploitation	42 478	54 252	-21,7%

La perte de chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la diminution des ventes de systèmes sur l'activité maritime (-5,1 M€) ainsi que sur l'activité de ventes de pompes à chaleur (-1,1 M€) dans un marché français en baisse de moitié. Le Groupe a également été impacté par la mise en place d'une nouvelle fiscalité sur la Norvège qui a contraint les acteurs de l'aquaculture de stopper leurs investissements (-2,0 M€).

La production immobilisée s'est établie à 936 K€ en 2023 contre 1 273 K€ en 2022. Cette diminution fait suite à la rationalisation des dépenses de R&D dans le groupe.

La production stockée s'est élevée à -1 953 K€ consécutivement à la diminution des stocks de produits finis, notamment des pompes à chaleur chez Corelec.

Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité :

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Activités terrestres	30 128	33 151	-9,2 %
Activités maritimes	13 006	18 136	-28,3 %
Total chiffre d'affaires	43 134	51 286	-15,9 %

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique :

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var
France	22 624	23 151	-2,3%
Europe hors France	10 397	18 191	-42,8%
Asie	2 383	3 197	-25,5%
Moyen-Orient	3 382	2 390	41,5%
Amérique	3 002	2 908	3,2%
Autre	1 346	1 449	-7,1%
Total chiffre d'affaires	43 134	51 286	-15,9%

Contribution par activités au 31/12/2023

En K€	Dont terrestre	Dont maritime	Dont TRIOGEN	Dont CORELEC	TOTAL
France	6 354	3 406	1 335	11 529	22 624
Europe hors France	1 993	5 551	2 508	345	10 397
Asie	149	631	1 603	-	2 383
Moyen-Orient	833	1 105	1 444	-	3 382
Amérique	531	1 653	818	-	3 002
Autre	318	660	343	23	1 346
Total chiffre d'affaires	10 178	13 006	8 051	11 897	43 134

Résultat d'exploitation :

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var.
Achats et variations de stocks	16 542	23 128	-28,5%
Autres achats et charges externes	10 200	13 881	-26,5%
Impôts et taxes	329	515	-36,1%
Charges de personnel	9 444	9 383	+0,6%
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 180	2 705	+17,6%
Autres provisions et charges d'exploitation	484	510	-5,1%
Charges d'exploitation	40 180	50 121	-19,8%

Le passage à l'EBITDA, constitué de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, à l'exclusion des dotations et reprises sur amortissements et provisions est présenté ci-dessous :

En K€	31/12/2023	31/12/2022	Var
Chiffres d'affaires	43 134	51 286	-15,9%
Achats et variations de stocks	(16 542)	(23 128)	-28,5%
Autres achats et charges externes	(10 200)	(13 881)	-26,5%
Impôts et taxes	(329)	(515)	-36,1%
Charges de personnel	(9 444)	(9 383)	+0,6%
Autres produits et charges d'exploitation	1 081	2 671	-59,5%
EBITDA	5 538	7 050	-21,4%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,8%	13,7%	

La baisse de chiffre d'affaires à hauteur de 8,2 M€ a impacté négativement l'EBITDA à hauteur de 1,5 M€.

Le taux de marge brute est resté stable et représente 57,1% du CA en 2023 (vs 57,3% en 2022), soit 24,6 M€.

Les charges de personnel ont été contenues à 9,4 M€ (+0,6% vs 2022). En retraitant les économies réalisées sur les charges d'intérim et de certaines mises à disposition de personnel, le coût global lié aux dépenses de personnel diminue de 3,2% sur 2023.

Un effort particulier a été entrepris sur les charges externes avec une diminution de 26,5%, soit -3,7 M€ entre 2022 et 2023 et notamment sur :

- La sous-traitance et études en diminution de -2,2 M€ ;
- Les déplacements en baisse de -0,1 M€ ;
- Les frais de transports en baisse de -0,3 M€ ;
- Les coûts du personnel extérieur en diminution de -0,2 M€.

L'EBITDA s'est élevé à 5 538 K€ en 2023, soit 12.8% du CA contre 7 050 k€ en 2022.

Résultat financier

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers	64	91
Charges financières	(1 388)	(883)
RESULTAT FINANCIER	(1 324)	(792)

Le résultat financier s'est dégradé de 0,5 M€ sous l'effet :

- De la prime de non-conversion des obligations convertibles provisionnées pour 0,3 M€
- De la dépréciation des actions propres comptabilisées en VMP au titre du plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe pour 0,3 M€

Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part de subvention d'investissement	62	72
Autres produits	343	245
Total produits exceptionnels	405	317
Charges exceptionnelles Neptune	(394)	(65)
Autres charges	(970)	(468)
Total charges exceptionnelles	(1 364)	(662)
Résultat exceptionnel	(959)	(344)

Le résultat exceptionnel est détérioré de 0,6 M€ sur 2023 consécutivement à des mises au rebut de projet et de stock pour 0,2 M€, des coûts de restructuration pour 0,2 M€ et de l'impact des attributions gratuites d'actions pour -0,2 M€.

Impôt sur le résultat

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants	347	(332)
Impôts différés	(238)	(245)
Total impôt sur le résultat	109	(577)

En 2023, le Groupe a bénéficié à plein du de l'intégration fiscale et a comptabilisé un produit d'impôt de 347 K€.

Résultat net :

En k€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	2 298	4 132
Résultat financier	(1 324)	(792)
Résultat exceptionnel	(959)	(344)
Impôt sur le résultat	109	(577)
Total résultat net	125	2 418
Total résultat net part du groupe	125	2 418

III.2.2 Activité des sociétés du Groupe

III.2.2.1 Résultats de BIO-UV Group :

La société exerce un double rôle :

- de holding détenant les titres de participation des filiales, notamment depuis le rachat de TRIOGEN le 18 septembre 2019 et de CORELEC le 6 novembre 2021 ;
- de société industrielle et commerciale qui fabrique, conçoit et commercialise des systèmes de désinfection de l'eau par ultraviolet, ozone et électrolyse, pour nos activités terrestres, et maritimes.

III.2.2.2 Résultats de TRIOGEN :

Le chiffre d'affaires augmente de 3% à 8 M€ pour une perte nette de 25 K€.

III.2.2.3 Résultat de CORELEC :

Le chiffre d'affaires diminue de 15% à 12.3 M€. Le résultat net social est un profit de 1 404 K€.

III.2.2.4 Résultats de BIO-UV ASIA :

La société BIO-UV ASIA, créée en août 2018, a été mise en dormance en 2020 et a dégagé une perte de 14 K€ en 2023.

III.2.3 Financement du groupe

III.2.3.1 Le Capital

Le montant du capital n'a pas changé au cours de l'exercice.

III.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

Le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation ; à cet égard, il a déclaré un montant de 153 K€ au titre de l'exercice 2023.

III.2.3.3 Emprunts

En k€	31/12/2023	31/12/2022
Financement par l'emprunt Privé	17 560	20 604
Emprunt obligataire (1)	6 500	6 500
Concours bancaires	249	235
Emprunt en crédit-bail	3 568	1 769
Divers	393	45
S/Total emprunt	28 270	29 153

(1) Dt 1.5 M€ convertible et 5 M€ contracté Fonds France Economie Réelle pour acquisition de Corelec

III.2.3.4 Crédit-bail

Le Groupe a contracté un crédit-bail de 3.500 K€ auprès de BPI FRANCE (ex OSEO-INDUSTRIE), FINAMUR et CIC REAL ESTATE LEASE (ex CMCIC-LEASE) portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013. Ce crédit-bail, d'une valeur de 1 524 K€ au 31 décembre 2023, est considéré comme un emprunt d'une durée de 60 trimestres avec prise d'effet au 4 juillet 2013, au taux d'intérêts de 4,984%.

Le Groupe a contracté un deuxième crédit-bail d'un montant de 2.100 K€ auprès des mêmes crédit-bailleur portant sur l'extension du siège sociale en septembre 2023. Ce crédit-bail d'une valeur de 2 044 K€ au 31 décembre 2023, est considéré comme un emprunt d'une durée de 32 trimestre avec prise d'effet au 30 septembre 2023, au taux d'intérêts de 4.141%.

III.2.3.5 Trésorerie

Le montant de la trésorerie nette s'élève à 2.5 M€ au 31 décembre 2023, alors qu'elle était de 1.7 M€ au 31 décembre 2022. Cette augmentation de 0.8 M€ est la combinaison des éléments suivants :

- Une marge brute d'autofinancement de 4,0 M€ ;
- Un excédent de trésorerie liée à la diminution du BFR pour un montant de 2,2 M€
- Une consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour notre exploitation à hauteur de -2,0 M€.
- Des dividendes versés pour -0.6 M€
- Les remboursements d'emprunts pour -3,0 M€.

Ainsi, l'endettement financier net au 31 décembre 2023, retraité de la dette de crédit-bail, s'élève à 21.975 K€ contre un montant de 25.401 K€ au 31 décembre 2022.

L'endettement financier net diminue donc de 3.426 K€ et représente 68,2% des capitaux propres (vs 78,5% à fin 2022).

III.2.4 Autres informations financières

III.2.4.1 Proposition d'affectation des résultats et de distribution

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice 2023, soit une perte de 578 700,83 euros, en report à nouveau débiteur.

Distributions

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION	REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2020	-	
2021	517 349,65 €* soit 0,05 € par action	
2022	620 819,58 €** soit 0,06 € par action	

* Distribution de primes. Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 4 avril 2022.

** Distribution de dividendes à hauteur de 403 532,727 € et de primes à hauteur de 217 286,853 €. Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 3 avril 2023.

III.2.4.2 Charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître 37 946€ de charges visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

III.2.4.4 Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group

Au 31 décembre 2023 les dettes fournisseurs inscrites au passif de la Société s'élèvent à 3 432 k€ (vs. 4 819 K€ au 31 décembre 2022) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2023	DETTES						Dettes totales
	Non Echue	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Fournisseurs (TTC) 401	1 450 057 €	1 165 315 €	346 265 €	191 826 €	164 754 €	113 401 €	3 431 618 €
Nombre de factures	420	347	107	40	35	62	1 011

Au 31 décembre 2023, les créances clients inscrites à l'actif de la Société s'élèvent à 3 270 K€ (vs. 3 465 K€ au 31 décembre 2022) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2023	CREANCES						Créances totales
	Non Echue	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Clients (TTC) 411 + 413	1 677 550 €	853 790 €	554 378 €	17 183 €	165 859 €	746 €	3 269 505 €
Nombre de factures	361	169	67	35	24	146	802

III.2.4.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice (en €)					
a) Capital social	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	7 837 969
b) Nombre d'actions émises	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	7 837 969
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	315 790	315 790	315 790	315 790	631 580
II – Résultat global des opérations effectives (en €) (Charges (-), Produit (+))					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	24 181 969	30 290 488	24 775 428	23 453 818	17 518 893
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 946 684	2 972 227	2 821 711	1 390 355	590 200
c) Impôt sur les bénéfices	-739 328	-427 509	-168 431	46 405	159 899
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 686 012	3 399 736	2 990 142	1 436 759	750 099
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions (perte (-))	-578 701	424 933	291 954	-375 984	-647 966
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés/intéressement	108 850	119 389	110 229	79 379	12 000
III – Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,26	0,33	0,29	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0,04	0,03	0	0
c) Dividende versé à chaque action	0,06	0,05	0,05	0	0
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	97	92	89	85	76
b) Montant de la masse salariale (en €)	4 320 350	4 104 136	3 942 627	3 422 835	3 038 986
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en €)	1 892 440	2 012 183	1 897 373	1 407 314	1 315 795

Au 31 décembre 2023, il reste en circulation 315 790 obligations convertibles en actions, à raison d'une action par obligation.

III.2.4.3 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

III.2.4.4 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

III | 3 Gouvernement d'entreprise

III.3.1 Les organes de direction et d'administration

III.3.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Laurent-Emmanuel MIGEON
Administrateurs : Xavier BAYLE
Thierry CARLES
Benoît GILLMANN
Simon MARSHALL
Sylvie ROUSSEL (administrateur indépendant)
Stéphanie LE BEUZE (administrateur indépendant)

Il est précisé que les changements ou renouvellements intervenus au cours de l'exercice 2023 dans la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur concerné	Nature et date du changement ou du renouvellement
Benoît GILLMANN	Démission de son mandat de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 28 février 2023 avec effet au 1 ^{er} mars 2023
Laurent-Emmanuel MIGEON	Nomination en qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 28 février 2023 avec effet au 1 ^{er} mars 2023
Stéphanie LE BEUZE	Nomination en qualité d'administrateur indépendant par l'Assemblée Générale du 26 mai 2023

III.3.1.2 Comités

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023, un comité des rémunérations et un comité stratégique a été institué par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

III.3.1.3 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction de la Société est la suivante :

Dirigeant mandataire social :

- Président Directeur Général : Laurent-Emmanuel MIGEON

Dirigeants non-mandataires sociaux :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & mkt : Simon MARSHALL
- Directeur des Finances : Sébastien MARIN-LAFLECHE

III.3.2 Mandat des commissaires aux comptes

Audit Associés Méditerranée a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul LACOMBE, par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2022, pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SAS a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale mixte des associés en date du 26 mai 2023 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

III.3.3 Gouvernance de la Société

La Société applique certaines recommandations du Code Middlenext modifié en septembre 2021, dont notamment la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration.

A cet égard, en application des recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration du 3 avril 2023 a notamment :

- Procédé à la revue des éventuels conflits d'intérêts (Recommandation R2),
- Examiné le respect des critères d'indépendance des membres du Conseil d'administration qualifiés comme tel (Recommandation R3),
- Consacré un point de discussion sur l'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux (Recommandation R11).

III.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

III | 4 Informations relatives aux titres de la Société

III.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023 :

Hormis le franchissement de seuil à la baisse décrit infra, la Société n'a pas connaissance de l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2023.

Ainsi, à la date d'établissement du présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante, à la connaissance de la société :

	Détention capitalistique
Dirigeants & collaborateurs	1.69 %
Autodétention (incluant le contrat de liquidité)	2.82 %
Flottant	95.49 %

III.4.2 Franchissement de seuil

La société EURL BGH a cédé 1 365 035 actions BIO-UV Group par le biais d'un placement sous forme de construction accélérée d'un livre d'ordres (« ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels français et européens (le « Placement »). Le règlement-livraison des actions cédées est intervenu le 3 mars 2023. Parallèlement, suite à la levée d'une promesse d'acquisition conclue auprès de EURL BGH, Laurent-Emmanuel Migeon a acquis 30 927 actions BIO-UV Group détenues par EURL BGH, représentant 0,30% du capital de la Société, aux mêmes conditions que le Placement.

- La société a été averti du franchissement à la baisse du seuil des 10% du capital et du droit de vote par les fonds gérés par Eiffel Investment Group en date du 24 octobre 2023. A cette date, les fonds gérés par Eiffel Investment Group détenaient 9.93% du capital et 8.61% des droits de vote.

III.4.3 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2023, les salariés détiennent 0,27% du capital de la Société au sens de l'article susvisé.

III.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 16 juillet 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2023 la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 60 562 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 85 683,23 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2023 :

ACHAT	341 116 actions	1 240 116 euros	3 507 transactions	cours moyen : 3,64 €
VENTE	343 200 actions	1 278 754 euros	3 095 transactions	cours moyen : 3,73 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition : Nombre d'actions : 0 et Solde en espèces : 150 000,00 €

Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus, la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022 (8^{ème} résolution) et par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023 (9^{ème} résolution).

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous présentons les informations requises sur les opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2023 :

Nombre d'actions achetées : 80 300

Nombres d'actions vendues : 42 432 (attributions actions gratuites)

Cours moyen des achats : 3.19 euros

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 décembre 2023 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	60 562
Couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés)	103 468
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société	
Opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	
Echange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe	

Annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire	
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	127 279
TOTAL	291 309

III.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2023, 4 opérations sur titre visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier ont été déclarées par les dirigeants :

- Le 1^{er} mars 2023, BGH SARL dont le mandataire est M. Benoît Gillmann, administrateur de votre société, a déclaré avoir cédé 1.365.035 actions au prix unitaire de 4.60€ ;
- Le 14 mars 2023, M. MIGEON Laurent-Emmanuel, PDG de votre société, a déclaré avoir acquis 30.927 actions au prix unitaire de 4.60€ ;
- Le 20 mai 2023, M. MIGEON Laurent-Emmanuel, PDG de votre société, a déclaré avoir acquis 25.800 actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions à titre gratuit ;
- Le 20 mai 2023, M. MARSHALL Simon, administrateur de votre société, a déclaré avoir acquis 16.632 actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions à titre gratuit ;

III.4.6 Prise de participation et prise de contrôle

Néant

III.4.7 Autocontrôle

Au 31 décembre 2023, la société ne détient aucune action en autocontrôle.

III.4.8 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IV | 1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice écoulé

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Benoit GILLMANN	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur (Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 1 ^{er} mars 2023)	EURL BGH : Gérant
Laurent-Emmanuel MIGEON	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 (administrateur) et 28 février 2023 (Président Directeur Général) <u>Date d'échéance des mandats</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 Président du Conseil d'administration et Directeur Général depuis le 1 ^{er} mars 2023	DG CORELEC
Simon Marshall	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Adjoint de BIO-UV Group	Directeur Général de Triogen
Thierry Carles	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur	Gérant du cabinet Thierry Carles expertises et conseils
Sylvie Roussel	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administratrice indépendante	Itavys : gérante
Xavier BAYLE	<u>Date de nomination</u> : AG du 28 mai 2021 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur	N/A
Stéphanie Le Beuze	<u>Date de nomination</u> : AG du 26 mai 2023 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2026 sur comptes 2025	Administratrice indépendante	<ul style="list-style-type: none"> • Hipay / Airwell : administratrice indépendante • Présidente : Naxos Capital 3 / Naxos Capital 4 • Gérante : Fédération Participations

IV | 2 Conventions réglementées et conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre la société et Monsieur Benoît GILLMANN (et/ou toute société contrôlée par ce dernier), d'une durée de 12 mois, ayant pour objet une mission de conseil, 20 jours par an, consistant en un accompagnement de la direction générale du groupe et en la fourniture de prestations de conseil sur les métiers spécifiques du groupe. Cette convention n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2023. A titre d'information, cette convention a donné lieu à une facturation de 16 K€ sur 2024 [et a pris fin en mars 2024].

Par ailleurs, Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON, Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2023 et administrateur de la Société, a conclu avec la Société un contrat de travail à durée indéterminée, en date du 2 janvier 2018, qui définit ses conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2023, étant précisé qu'elle a été suspendue à compter de la nomination de M. Migeon en qualité de Président Directeur Général, soit le 1^{er} mars 2023, et pendant toute la durée dudit mandat.

En outre, la convention suivante a été conclue entre la Société et le cabinet Thierry CARLES dirigé par Monsieur Thierry CARLES, administrateur, concernant des prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées. Cette convention a débuté en janvier 2021. Elle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et s'est poursuivie sur l'exercice 2023.

Aucune autre convention antérieurement conclue, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Enfin, il n'existe aucune convention intervenue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3.

IV | 3 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2023 qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2023
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 ^o	25 mai 2022 <i>(9^e résolution)</i>	26 mois 24 juillet 2024	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée ⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances : 15.000.000 € ⁽²⁾	Néant

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2023
de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)				
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, <u>par placement privé</u>	25 mai 2022 <i>(10^e résolution)</i>	26 mois 24 juillet 2024	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée, et 20 % du capital par an ⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances: 15.000.000 € ⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</u>	26 mai 2023 <i>(13^e résolution)</i>	18 mois 25 novembre 2024	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée Montant nominal des titres de créances: 15.000.000 €	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l' <u>attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</u> aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	26 mai 2023 <i>(16^e résolution)</i>	38 mois 25 juillet 2026	4 % du capital au jour de l'Assemblée Pour les actions de performance : 3% du capital au jour de l'Assemblée générale Pour les actions démocratiques : 1% du capital au jour de l'Assemblée générale	Néant ⁽³⁾

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2023
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par <u>incorporation de réserves, bénéfices ou primes.</u>	26 mai 2023 (11 ^e résolution)	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5.000.000 €	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	26 mai 2023 (12 ^e résolution)	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 5 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créances sur la société pouvant être émis : 18 500 000 €	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>en faveur des adhérents d'un PEE</u>	26 mai 2023 (15 ^e résolution)	26 mois 25 juillet 2025	3% du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration de la réalisation de l'augmentation	Néant

(1) S'impute sur le plafond global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, soit 1 034 699,30 euros (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022).

(2) S'impute sur le plafond global de titres de créances de 15.000.000 € (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022).

(3) Il est précisé que cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2024 à hauteur de 1%, soit 103.468 actions à attribuées gratuitement aux salariés du Groupe pendant 4 ans selon des conditions d'ancienneté et de présence.

IV | 4 Obligations de conservation des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le Président Directeur Général, bénéficiaire doit conserver au nominatif, 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre de la présente décision, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

IV | 5 Modalités d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 avril 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Benoit GILLMANN. Conformément à l'article 20-1 des statuts, l'option retenue par le Conseil d'administration a été prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 28 février 2023 a constaté la démission de Monsieur Benoît GILLMANN de ses fonctions de Président Directeur Général, étant précisé que cette décision a pris effet le 1^{er} mars 2023 et que Monsieur Benoît GILLMANN conservera ses fonctions d'administrateur. Lors de cette même réunion, ayant pris effet le 1^{er} mars 2023, le Conseil d'Administration a constaté la cessation du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON et sa nomination aux fonctions de Président Directeur général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2023



Table des matières	
1 Etats financiers consolidés	31
1.1 Bilan consolidé.....	31
1.2 Compte de résultat consolidé	32
2 Principes et modalités de consolidation	33
2.1 Préambule.....	33
2.2 Référentiel comptable	33
2.3 Modalités de consolidation.....	33
2.3.1 Méthodes de consolidation.....	33
2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	33
2.3.2.1 Principes.....	33
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée.....	34
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers	34
b. Transactions et soldes.....	34
c. Conversion des comptes des filiales en devises.....	34
2.4 Méthodes et règles d'évaluation.....	35
2.4.1 Immobilisations.....	35
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	35
2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles.....	35
2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles.....	35
2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail.....	35
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	36
2.4.2 Stocks	36
2.4.2.1 Evaluation des stocks	36
2.4.2.2 Dépréciation des stocks.....	36
2.4.3 Créances	37
2.4.3.1 Evaluation des créances	37
2.4.3.2 Dépréciation des créances.....	37
2.4.4 Valeurs mobilières de placement	37
2.4.5 Avances conditionnées.....	37
2.4.6 Subventions d'investissement	37
2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite	37
2.4.8 Impôts différés	38
2.4.9 Crédit d'impôt recherche.....	38
2.4.10 Charges et produits exceptionnels	39
2.4.11 Trésorerie.....	39
2.4.12 Opérations en devises étrangères.....	39
2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	39
2.5 Informations diverses	39
2.5.1 Résultat par action.....	39
2.5.1.1 Résultat par action.....	39
2.5.1.2 Résultat dilué par action.....	39
2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes	40

2.5.3	Tableau de flux de trésorerie	41
2.5.4	Montant des rémunérations	41
2.6	Faits marquants	41
3	Périmètre de consolidation	42
3.1	Périmètre de consolidation	42
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt.....	43
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	44
4.1	Bilan consolidé.....	44
4.1.1	Actif immobilisé.....	44
4.1.1.1	Ecart d'acquisition.....	46
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles	46
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	46
4.1.1.4	Immobilisations financières	46
4.1.2	Autres postes d'actif.....	47
4.1.2.1	Stocks.....	47
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation.....	47
4.1.2.3	Impôts différés :	48
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités	48
4.1.2.5	Comptes de régularisation.....	48
4.1.2.6	Etat des créances à la clôture de l'exercice	49
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires.....	49
4.1.4	Autres postes du passif.....	50
4.1.4.1	Avances conditionnées.....	50
4.1.4.2	Provisions pour risques et charges	50
4.1.4.3	Emprunts et dettes assimilées.....	51
4.1.4.4	Fournisseurs et autres dettes.....	52
4.2	Postes du compte de résultat consolidé	53
4.2.1	Produits d'exploitation	53
4.2.2	Charges d'exploitation	54
4.2.3	Résultat financier.....	55
4.2.4	Résultat exceptionnel	55
4.2.5	Impôt sur le résultat.....	56
5	Autres informations.....	57
5.1	Information sectorielle	57
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.....	57
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	57
5.2	Engagements hors bilan	58
5.2.1	Engagements hors bilan reçus	58
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	58
5.2.3	Engagements hors bilan accordés.....	58
5.3	Evènements postérieurs à la clôture	58

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN CONSOLIDE

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023 présentent un total Actif - Passif de 71 412 075 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 124 891 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022	Passif en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	38 188 648	39 677 172	Capital	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 175 670	Primes	16 266 836	16 470 368
Immobilisations corporelles	5 217 112	3 082 933	Réserves consolidées et résultat groupe	6 314 823	6 535 312
Immobilisations financières	302 110	304 638	Autres	- 709 075	- 999 359
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	32 219 577	32 353 314
Actif immobilisé	43 707 870	43 064 743	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	14 763 871	19 658 322	Provisions pour risques et charges	402 507	544 435
Créances clients et comptes rattachés	5 087 702	4 932 147	Emprunts et dettes financières	28 270 204	29 153 042
Autres créances et compte de régularisation	5 124 919	4 458 764	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 792 296	7 328 719
Valeurs mobilières de placement	393	392	Autres dettes et comptes de régularisation	4 727 491	4 716 604
Disponibilités	2 727 320	1 981 746	Dettes	38 789 991	41 198 365
Actif circulant	27 704 205	31 031 371			
Total Actif	71 412 075	74 096 114	Total Passif	71 412 075	74 096 114

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En EUR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Chiffre d'affaires	43 134 282	51 286 162
Autres Produits d'exploitation	-656 166	2 966 331
Achats consommés	16 542 372	23 127 771
Charges de personnel	9 443 542	9 382 747
Autres charges d'exploitation	10 199 891	13 880 687
Impôts et taxes	329 404	514 741
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 664 431	3 214 873
Charges d'exploitation	40 179 640	50 120 819
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 298 476	4 131 674
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 298 476	4 131 674
Charges et produits financiers	-1 324 068	-792 012
Charges et produits exceptionnels	-958 871	-344 410
Impôts sur les sociétés	-109 354	577 329
Résultat net des entités intégrées	124 891	2 417 923
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	124 891	2 417 923
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	124 891	2 417 923
Résultat par action	0,012	0,238
Résultat dilué par action	0,047	0,239

2 PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PREAMBULE

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.3 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2023.

2.3.2 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION ET DES ECARTS D'ACQUISITION

2.3.2.1 PRINCIPES

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2023.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

L'absence d'amortissement se justifie par le fait que les cycles de vie des produits résultant de l'actif sont estimés comme n'ayant pas de durée limitée dans le temps.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 10% et un taux de croissance long terme de 2% pour BIO-UV et CORELEC et respectivement 10,5% et 2% pour TRIOGEN.

L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (11,5% au lieu de 10,5%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (1% au lieu de 2%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés à l'exception de l'UGT de Triogen. En effet, pour cette dernière, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 805 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 553 milliers d'euros.

2.3.2.2 METHODE DE CONVERSION UTILISEE

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.4.1 IMMOBILISATIONS

2.4.1.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES

2.4.1.1.1 *IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
 - Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
 - Les frais de développement.
- La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
 - la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
 - Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :
 - les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
 - les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

2.4.1.1.2 *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 *CONTRATS ASSIMILES AUX CONTRATS DE CREDIT-BAIL*

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 STOCKS

2.4.2.1 EVALUATION DES STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 CREANCES

2.4.3.1 EVALUATION DES CREANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement. La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

2.4.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.17 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

•

2.4.8 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.9 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.11 TRESORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le PCG, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.13 PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS A L'EAU ET A LA BIODIVERSITE

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 INFORMATIONS DIVERSES

2.5.1 RESULTAT PAR ACTION

2.5.1.1 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 124 891 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.012 € au 31 décembre 2023.

2.5.1.2 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2023

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 31 décembre 2023 dilué par action s'établit à 0.047 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2022 :

Le résultat au 31 décembre 2022 dilué par action s'établit à 0.239 € (bénéfice).

2.5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 des comptes sociaux, des sociétés intégrées s'élèvent à 76 milliers d'euros pour PwC Audit et 47 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

2.5.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	124 891	2 417 923
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	3 398 115	2 886 611
Variation des impôts différés	238 205	242 366
Plus-values de cession, nettes d'impôt	236 434	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 997 645	5 546 900
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 241 905	- 2 850 386
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 239 550	2 696 514
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 962 716	- 2 220 487
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	10 047	119 330
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres		- 6 843 955
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 952 669	- 8 945 112
Rachat et revente d'actions propres	35 446	- 46 351
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 607 065	- 505 244
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	3 273 000	2 524 119
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 6 270 167	- 4 475 130
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 3 568 786	- 2 502 606
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	731 243	- 8 823 811
Trésorerie d'ouverture (B)	1 747 349	10 571 162
Trésorerie de clôture (C)	2 478 595	1 747 349
Incidence des variations de cours des devises	13 148	-72 607

2.5.4 MONTANT DES REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 87 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2023 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 347 k€ contre 476 k€ au 31 décembre 2022.

2.6 FAITS MARQUANTS

Litige avec la société Neptune Benson

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evocqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois

préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations. De nouvelles dépositions sont en cours et les parties sont de nouveau convoquées devant la cour pour un jugement devant se tenir avant l'été 2024. Dans ce contexte, la direction et son conseil ont estimé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision pour risque n'a donc été comptabilisée.

Programme de R&D

Le groupe continue de se développer sur ses marchés terrestre et maritime. Pour ce faire il innove et développe de nouveaux produits sur les technologies UVc et Ozone et électrolyse de sel. En 2023, ces développements ont représenté environ 1,2 M€ dont presque 0,4 M€ pour une nouvelle gamme d'ozoneurs chez Triogen destinée au marché aquacole et industriel.

Modification de la gouvernance

Benoit Gillmann, PDG de BIO-UV Group, ayant cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital), il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon Laurent Emmanuel, chez BIO-UV Group à ce poste depuis janvier 2018.

Nouveau bâtiment

Le 30 septembre 2023, BIO-UV Group a pris possession d'un nouveau bâtiment de 1.200 m² jouxtant le bâtiment actuel sur Lunel. Ce bâtiment a été financé à hauteur de 2.1 M€ en crédit-bail sur une durée de 8 ans.

Relations avec les partenaires bancaires

A l'automne 2023, la société a obtenu de la part de ses partenaires bancaires un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) Résilience d'un montant de 3 M€. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an avec la possibilité pour BIO-UV Group de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période allant jusqu'à 5 ans.

Contrôle URSSAF

En juin 2023, la société BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023 et les échanges se sont poursuivies sans donner lieu à aucune conclusion écrite à ce stade.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre au 31 décembre 2023 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2022 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 7 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 VARIATIONS DU PERIMETRE ET DES % D'INTERET

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

4 ANALYSES DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 BILAN CONSOLIDE

4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2022	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2023
Ecarts d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	18 417 211	585 787	186 391	526 784		18 662 605
Concessions, brevets et droits similaires	310 841	9 457		5 818		314 480
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	31 237				181 624
Immobilisations incorporelles en cours	748 323	628 572	-	186 391	43 261	1 147 243
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 802 432	1 255 053	-	575 863	-	51 481 622
Terrains	392 257	45 000		26 006		411 251
Constructions	3 349 863	2 058 839	34 832			5 443 534
Installations techniques, matériel, outillage	1 310 490	37 190				1 347 680
Autres immobilisations corporelles	1 013 575	135 125	450 890	7 519		1 592 071
Immobilisations en cours	177 561	531 509	-	485 722	167 167	56 181
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 243 746	2 807 663	-	200 692	-	8 850 717
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969	2 100 000				5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	1 050	-		1 050		-
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	303 427	-		1 478		301 949
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	304 639	-	-	2 528	-	302 111
TOTAL GENERAL	57 350 817	4 062 716	-	779 083	-	60 634 450

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2022	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2023
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	10 782 407	- 526 784	2 658 129		12 913 752
Concessions, brevets et droits similaires	257 427	- 5 818	31 888		283 497
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles	85 426		10 298		95 724
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 125 260	- 532 602	2 700 315	-	13 292 973
Terrains	17 497		7 782		25 279
Constructions	1 505 260		176 479		1 681 739
Installations techniques, matériel, outillage	913 963		126 271		1 040 234
Autres immobilisations corporelles	724 093		162 261		886 354
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 160 813	-	472 793	-	3 633 606
Dont crédit-bail et assimilés	1 536 188		158 728		1 694 916
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	14 286 073	- 532 602	3 173 108	-	16 926 579

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2023	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670
Frais de recherche et développement	18 662 605	12 913 752	5 748 853	18 417 211	10 782 407	7 634 804
Cessions, brevets, droits similaires	314 480	283 497	30 983	310 841	257 427	53 414
Autres immobilisations incorporelles	181 624	95 724	85 900	150 387	85 426	64 961
Immobilisations incorporelles en cours	1 147 243		1 147 243	748 323		748 323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	411 251	25 279	385 972	392 257	17 497	374 760
Constructions	5 443 534	1 681 739	3 761 795	3 349 863	1 505 260	1 844 603
Installations techniques, matériel, outillage	1 347 680	1 040 234	307 446	1 310 490	788 590	521 900
Autres immobilisations corporelles	1 592 071	886 354	705 717	1 013 575	849 466	164 109
Immobilisations en cours	56 181		56 181	177 561		177 561
Avances et acomptes						
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	1 694 916	4 041 053	3 635 969	1 536 188	2 099 781
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mise en équivalence						
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts				-	1 050	1 050
Autres immobilisations financières	301 949		301 949	303 427		303 427
Total	60 634 450	16 926 579	43 707 871	57 350 817	14 286 073	43 064 744

4.1.1.1 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf note 2.3.2.1).

4.1.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations sur les immobilisations nettes proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement amortis sur la période.

4.1.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

L'augmentation est principalement liée à la mise en service de l'extension du bâtiment sur Lunel. Cette extension a également été financée en crédit-bail avec le même pool d'investisseurs que ceux ayant financés le bâtiment principal. Le nouveau contrat a débuté le 30 septembre 2023 pour une durée de 8 ans.

4.1.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 AUTRES POSTES D'ACTIF

4.1.2.1 STOCKS

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2023			31/12/2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	10 340 512	63 863	10 276 649	13 694 505	29 190	13 665 315
En-cours de production de biens	564 539		564 539	629 790		629 790
En-cours de production de services	-					
Produits intermédiaires et finis	4 325 580	509 475	3 816 105	5 766 095	517 455	5 248 640
Marchandises	106 578		106 578	114 577		114 577
Total	15 337 209	573 338	14 763 871	20 204 967	546 645	19 658 322

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2023 se décomposent principalement de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans sur diverses activités : 164 K€.
- Stock relatif à l'activité Surfaces : 346 K€.
- Stock divers non remis dans le circuit commercial : 48 K€

4.1.2.2 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES ET COMPTE DE REGULARISATION

Créances en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	5 087 702	4 932 147
Créances fiscales et sociales	2 664 750	2 134 170
Autres créances	122 554	260 300
Avances et acomptes versés sur commandes	443 552	207 897
Actifs d'impôts différés	1 319 086	1 557 291
Charges constatées d'avance	564 787	285 793
Ecart de conversion actif	10 190	13 313
Total	10 212 621	9 390 911

Au 31 décembre 2023, la société a escompté pour 118 K€ de créances.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 740 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 902 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 18 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 548 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 549 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 37 milliers d'euros.

4.1.2.3 IMPOTS DIFFERES :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Activation des déficits reportables	1 637 044	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	55 489	55 856
IDA sur frais acquisition TRIOPEN et Corelec	113 314	184 256
Autres IDP	- 495 046	- 325 539
Autres IDA	8 285	5 674
Total	1 319 086	1 557 291

4.1.2.4 TITRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	393	392
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	252 979	243 186
Disponibilités et compte de dépôt à terme	2 474 341	1 738 560
Total	2 727 713	1 982 138

4.1.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance et aux écarts de conversion.

4.1.2.6 ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	302 111	1 050	301 061
Avances et acomptes versés sur commandes	443 552	443 552	
Créances clients et comptes rattachés	5 185 622	5 185 622	
Actifs d'impôts différés	1 319 086		1 319 086
Autres créances	2 931 317	2 931 317	
Charges constatées d'avance	564 787	564 787	
Total	10 746 475	9 126 328	1 620 147

Créances en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	304 639	1 050	303 589
Avances et acomptes versés sur commandes	207 897	207 897	
Créances clients et comptes rattachés	5 001 214	5 001 214	
Actifs d'impôts différés	1 557 291		1 557 291
Autres créances	2 543 994	2 543 994	
Charges constatées d'avance	285 793	285 793	
Total	9 900 828	8 039 948	1 860 880

4.1.3 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2021	10 346 993	18 484 040	2 024 195	689 376	-1 055 382	174 374	30 663 596	
Résultat N				2 417 923			2 417 923	
Affectation résultat			689 376	-689 376				
Titres en autocontrôle					-46 351		-46 351	
Variation des écarts de conversion			-72 607				-72 607	
Dividendes		-505 244					-505 244	
Autres variations		-1 508 428	1 476 425				-32 003	
Subventions investissements						-72 000	-72 000	
Capitaux propres 31 12 2022	10 346 993	16 470 368	4 117 389	2 417 923	-1 101 733	102 374	32 353 314	
Résultat N				124 891			124 891	
Affectation résultat		403 533	2 014 390	-2 417 923				
Titres en autocontrôle					352 346		352 346	
Variation des écarts de conversion			13 148				13 148	
Dividende		-607 068					-607 068	
Autres variations			45 008				45 008	
Subvention investissement						-62 062	-62 062	
Capitaux propres 31 12 2023	10 346 993	16 266 833	6 189 935	124 891	-749 387	40 312	32 219 577	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 31/12/2023, le nombre d'actions auto-détenues est de 187 841 actions pour une valorisation dans les comptes de 749 387 euros.

4.1.4 AUTRES POSTES DU PASSIF

4.1.4.1 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d'aucun intérêt et ont fait l'objet d'un remboursement en 2023.

4.1.4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 250 milliers d'euros. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour indemnité de départ à la retraite	254 961			- 5 147	249 814
Provision pour attribution d'actions gratuites	141 089		- 141 089		-
Provision pour risque de change	13 194	10 069	- 13 194		10 069
Provision pour garantie client	135 191	7 433			142 624
Total	544 435	17 502	- 154 283	- 5 147	402 507

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour indemnité de départ à la retraite	320 703			- 65 742	254 961
Provision pour attribution d'actions gratuites	165 960	141 089	- 165 960		141 089
Provision pour risque de change	17 421	13 194	- 17 421		13 194
Provision pour garantie client	110 058	25 133			135 191
Total	614 142	179 416	- 183 381	- 65 742	544 435

4.1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Dettes financières en EUR	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 603 788	3 273 000	- 5 923 518	17 953 270
Concours bancaires courants	234 789	14 329		249 118
Emprunts en crédit-bail	1 769 462	2 100 000	- 301 649	3 567 813
Avances conditionnées	45 000		- 45 000	-
Total	29 153 042	5 387 329	- 6 270 167	28 270 204

Dettes financières en EUR	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 230 854	2 524 119	- 4 151 185	20 603 788
Concours bancaires courants	3 227	231 562		234 789
Emprunts en crédit-bail	2 003 407		- 233 945	1 769 462
Avances conditionnées	135 000		- 90 000	45 000
Total	30 872 491	2 755 681	- 4 475 130	29 153 042

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan pour un montant de 1 500 milliers d'euro sera remboursé avant l'été 2024. Une prime de non-conversion a été comptabilisée en charges financières pour un montant de 279 milliers d'euros.

L'emprunt obligataire figurant au bilan pour un montant de 5 000 milliers présente les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros.
- Date d'émission : 05/11/2021.
- Date de maturité : 05/11/2027.
- Taux du coupon trimestriel : 4.50 %

Les dettes financières au 31 décembre 2023 d'un montant total de 28 270 204 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	1 500 003		
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 953 270	8 148 132	9 805 138	
Concours bancaires courants	249 118	249 118		
Emprunts en crédit-bail	3 567 813	474 943	2 123 724	969 146
Emprunts et dettes financières divers				
Total	28 270 204	10 372 196	16 928 862	969 146

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à échéance inférieure à un an comprennent notamment les emprunts dits « PGE Résilience » pour 3 M€ (Cf. §2.6.) qui devront être amortis sur 4 ou 5 ans courant de l'été 2024. Le Groupe possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements sur 2024.

Les dettes financières au 31 décembre 2022 d'un montant total de 29 153 042 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 603 788	6 204 406	14 399 382	
Concours bancaires courants	234 789	234 789		
Emprunts en crédit-bail	1 769 462	245 334	1 057 151	466 977
Emprunts et dettes financières divers	45 000	45 000		
Total	29 153 042	6 729 529	21 956 536	466 977

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.4 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 584	1 181 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 791 179	7 328 719
Dettes fiscales et sociales	3 132 690	3 123 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	953 045	285 190
Ecart de conversion passif	4 636	2 847
Produits constatés d'avance	44 537	122 743

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 854	592 854		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 791 179	5 791 179		
Dettes fiscales et sociales	3 132 690	3 132 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	953 045	953 045		
Ecart de conversion passif	4 636	4 636		
Produits constatés d'avance	44 537	44 537		
Total	10 520 057	10 518 941	-	1 116

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 181 195	1 181 195		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	7 328 719		
Dettes fiscales et sociales	3 123 511	3 123 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	285 190	285 190		
Ecart de conversion passif	2 847	2 847		
Produits constatés d'avance	122 743	122 743		
Total	12 045 321	12 044 205	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 701 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 507 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 293 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 851 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 195 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 348 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.2.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par le biais de plusieurs technologies.

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Chiffre d'affaires	43 134 282	51 286 162
Production stockée et immobilisée	-1 016 819	2 516 357
Subventions d'exploitation	60 037	77 847
Reprises sur provisions et transferts de charges	290 927	284 078
Autres produits	9 689	88 409
Autres Produits d'exploitation	-656 166	2 966 691

Notons que la production immobilisée 2023 s'élève à 936 milliers d'euros (dont 354 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 231 milliers d'euros pour Corelec) contre 1 273 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (dont 559 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et de 194 milliers d'euros pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
France	22 624	23 151
Europe Hors France	10 397	18 191
Asie	2 383	3 197
Moyen-Orient	3 382	2 390
Amérique	3 002	2 908
Autre	1 346	1 449
Total Chiffre d'affaires	43 134	51 286

L'impact d'activité de CORELEC s'est principalement fait ressentir sur le marché français.

La diminution d'activité sur l'Europe est liée à la baisse de l'activité Maritime sur cette zone.

4.2.2 CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Achats et variations de stocks	16 542 372	23 127 771
Autres achats et charges externes	10 199 891	13 880 687
Impôts et taxes	329 404	514 741
Charges de personnel	9 443 542	9 382 747
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 180 395	2 704 688
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 432	25 133
Autres provisions et charges d'exploitation	476 604	485 052
Charges d'exploitation	40 179 640	50 120 819

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 2 893 milliers d'euros, contre 2 261 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	47	43
Agents de maîtrise et techniciens	24	24
Employés et ouvriers	89	94
Total :	160	161

4.2.3 RESULTAT FINANCIER

En EUR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations		491
Autres intérêts et produits assimilés	75	17 711
Reprises sur provisions et transferts de charges	13 194	17 421
Différences positives de change	50 246	55 016
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	63 515	90 639
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	326 970	21 512
Intérêts et charges assimilées	917 346	589 984
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	98 041	87 454
Différences négatives de change	45 228	183 707
Ecart de conversion	-2 -	6
Total charges financières	1 387 583	882 651
Résultat financier	- 1 324 068	- 792 012

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts, des dépréciations sur actions propres ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Transferts de charges	156 998	155 350
Quote part du subvention d'investissement	62 062	72 000
Produits cession d'éléments d'actis	179 927	77 733
Autres produits	6 450	12 302
Total produits exceptionnels	405 437	317 385
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	394 405	64 658
Charge exceptionnelle indemnité clientèle		110 000
Charge exceptionnelle sur climatisation	9 907	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	204 245	161 636
Autres charges	755 737	325 491
Total charges exceptionnels	1 364 294	661 785
Résultat exceptionnel	- 958 857	- 344 400

4.2.5 IMPOT SUR LE RESULTAT

En EUR	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Impôts courants	- 347 559	332 389
Impôts différés	238 205	244 940
Total :	- 109 354	577 329

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	974 408	- 349 068	1 323 476
Résultat exceptionnel	- 958 857	239 714	- 1 198 585
Résultat Net	15 551	- 109 354	124 891

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat consolidé après impôt	124 891	2 417 923
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	124 891	2 417 923
Impôt réel	- 109 354	577 329
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	15 537	2 995 252
IMPOT THEORIQUE GROUPE	3 884	748 813
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-113 238	-171 484
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-153 941	-206 481
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-153 941	-206 481
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-18 036	-5 898
Autres bases	-8 808	-115
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	3 451	-1 102
Contribution additionnelle à l'IS	0	1 386
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	64 096	40 726
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	40 703	34 997
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-113 238	-171 484

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 153 941 € correspond au crédit d'impôt recherche 2023. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 206 481 € au 31 décembre 2022.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATION SECTORIELLE

5.1.1 DOCUMENTATION ET EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.

Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIO-UV Group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

5.1.2 DECOMPOSITION DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		31/12/2023 12 mois		31/12/2022 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	30 128	70%	33 151	65%
Chiffre d'affaires	activité maritime	13 006	30%	18 136	35%
Chiffre d'affaires	Total	43 134	100%	51 286	100%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2023, montant inchangé depuis le 31 décembre 2022.

5.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ACCORDES

Au 31/12/2023

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 52 933 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 224 309 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 845 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrôle fiscal

Le 8 février 2024, la société BIO-UV Group SA a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024.

VI. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE BIO-UV GROUP POUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2023

BIO-UV GROUP

850 AVENUE LOUIS MEDARD

34400 LUNEL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	16 704 648	12 459 654	4 244 993	7,29	6 442 298	10,33
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	216 829	204 952	11 877	0,02	22 166	0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 538 288	95 724	2 442 564	4,19	2 022 705	3,24
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	62 253	25 279	36 974	0,06	70 762	0,11
Constructions	174 250	103 583	70 667	0,12	59 416	0,10
Installations techniques, matériel & outillage industriels	658 581	543 160	115 421	0,20	169 051	0,27
Autres immobilisations corporelles	1 240 717	608 273	632 444	1,09	205 982	0,33
Immobilisations en cours	27 385		27 385	0,05	116 399	0,19
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	36 011 391		36 011 391	61,84	35 858 496	57,52
Créances rattachées à des participations	238 466		238 466	0,41	334 244	0,54
Autres titres immobilisés	622 984	163 713	459 271	0,79	1 101 733	1,77
Prêts					1 050	0,00
Autres immobilisations financières	288 889		288 889	0,50	290 367	0,47
TOTAL (I)	58 784 679	14 204 339	44 580 340	76,56	46 694 668	74,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	6 049 119		6 049 119	10,39	7 386 645	11,85
En cours de production de biens	322 049		322 049	0,55	309 918	0,50
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	1 670 383	509 475	1 160 908	1,99	1 854 891	2,98
Marchandises	106 578		106 578	0,18	114 577	0,18
Avances & acomptes versés sur commandes	49 285		49 285	0,08	5 500	0,01
Clients et comptes rattachés	3 630 848	58 390	3 572 458	6,14	3 676 273	5,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	14 603		14 603	0,03		
. Organismes sociaux	3 991		3 991	0,01	614	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	735 926		735 926	1,26	526 363	0,84
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	204 592		204 592	0,35	209 295	0,34
. Autres	418 568	144 013	274 555	0,47	370 211	0,59
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	569 879	316 900	252 979	0,43	243 186	0,39
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	603 528		603 528	1,04	758 322	1,22
Charges constatées d'avance	287 521		287 521	0,49	188 331	0,30
TOTAL (II)	14 666 869	1 028 778	13 638 092	23,42	15 644 126	25,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	10 272		10 272	0,02	3 563	0,01
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 461 821	15 233 117	58 228 705	100,00	62 342 357	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 346 993)	10 346 993	17,77	10 346 993	16,60
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	16 266 836	27,94	16 470 368	26,42
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	21 400	0,04		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-578 701	-0,98	424 933	0,68
Subventions d'investissement	40 312	0,07	102 374	0,16
Provisions réglementées	965 581	1,66	681 813	1,09
TOTAL (I)	27 062 421	46,48	28 026 482	44,96
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			45 000	0,07
TOTAL (II)			45 000	0,07
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	10 070	0,02	3 563	0,01
Provisions pour charges			141 089	0,23
TOTAL (III)	10 070	0,02	144 652	0,23
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	1 824 834	3,13	1 545 372	2,48
Autres Emprunts obligataires	5 000 000	8,59	5 056 250	8,11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	17 254 358	29,63	18 684 370	29,97
. Découverts, concours bancaires	249 036	0,43	234 789	0,38
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	32 728	0,06	718 256	1,15
. Associés	856 614	1,47	137 581	0,22
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	519 946	0,89	1 028 407	1,65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 700 676	6,36	5 127 124	8,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	472 300	0,81	654 736	1,05
. Organismes sociaux	498 824	0,86	495 991	0,80
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 146	0,07	1 546	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	280 466	0,48	287 996	0,46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	0,00	1 116	0,00
Autres dettes	417 950	0,72	123 826	0,20
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance			26 136	0,04
TOTAL (IV)	31 151 993	53,50	34 123 496	54,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	4 220	0,01	2 727	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	58 228 705	100,00	62 342 357	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	2 926 491	1 675 495	4 601 986	19,03	3 900 920	12,88	701 066	17,97
Production vendue biens	5 969 220	10 095 256	16 064 476	66,43	22 766 160	75,16	-6 701 684	-29,43
Production vendue services	1 070 561	2 444 946	3 515 507	14,54	3 623 408	11,96	-107 901	-2,97
Chiffres d'Affaires Nets	9 966 272	14 215 698	24 181 969	100,00	30 290 488	100,00	-6 108 519	-20,16

Production stockée	-584 426	-2,41	524 015	1,73	-1 108 441	-211,52
Production immobilisée	350 616	1,45	520 296	1,72	-169 680	-32,60
Subventions d'exploitation	60 670	0,25	58 854	0,19	1 816	3,09
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	317 499	1,31	189 916	0,63	127 583	67,18
Autres produits	2 734	0,01	577	0,00	2 157	373,83
Total des produits d'exploitation (I)	24 329 063	100,61	31 584 146	104,27	-7 255 083	-22,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	994 110	4,11	997 425	3,29	-3 315	-0,32
Variation de stock (marchandises)	7 999	0,03	45 568	0,15	-37 569	-82,44
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 417 379	26,54	14 178 171	46,81	-7 760 792	-54,73
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	1 333 917	5,52	-1 529 046	-5,04	2 862 963	187,24
Autres achats et charges externes	6 546 882	27,07	8 573 867	28,31	-2 026 985	-23,63
Impôts, taxes et versements assimilés	219 606	0,91	386 544	1,28	-166 938	-43,18
Salaires et traitements	4 232 126	17,50	4 104 136	13,55	127 990	3,12
Charges sociales	1 892 440	7,83	2 012 183	6,64	-119 743	-5,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 641 547	10,92	2 343 469	7,74	298 078	12,72
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	183 106	0,76	288 057	0,95	-104 951	-36,42
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	171 235	0,71	140 199	0,46	31 036	22,14
Total des charges d'exploitation (II)	24 640 347	101,90	31 540 574	104,13	-6 900 227	-21,87
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-311 284	-1,28	43 572	0,14	-354 856	-814,40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations	1 300 000	5,38	1 131 124	3,73	168 876	14,93
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	73	0,00	18 656	0,06	-18 583	-99,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	270 249	1,12	17 421	0,06	252 828	N/S
Différences positives de change	28 721	0,12	55 016	0,18	-26 295	-47,79
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	1 599 043	6,61	1 222 217	4,03	376 826	30,83
Dotations financières aux amortissements et provisions	604 474	2,50	123 051	0,41	481 423	391,24
Intérêts et charges assimilés	902 721	3,73	567 383	1,87	335 338	59,10
Différences négatives de change	18 443	0,08	62 443	0,21	-44 000	-70,45
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	1 525 638	6,31	752 877	2,49	772 761	102,64
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	73 405	0,30	469 341	1,55	-395 936	-84,35
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-237 879	-0,97	512 913	1,69	-750 792	-146,37

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 450	0,03	12 302	0,04	-5 852	-47,56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 520 744	6,29	1 586 050	5,24	-65 306	-4,11
Reprises sur provisions et transferts de charges	156 998	0,65	155 350	0,51	1 648	1,06
Total des produits exceptionnels (VII)	1 684 192	6,96	1 753 701	5,79	-69 509	-3,95
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	628 157	2,60	388 642	1,28	239 515	61,63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 852 417	7,66	1 597 953	5,28	254 464	15,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	283 768	1,17	282 595	0,93	1 173	0,42
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 764 342	11,43	2 269 190	7,49	495 152	21,82
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 080 150	-4,46	-515 489	-1,69	-564 661	-109,53
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-739 328	-3,05	-427 509	-1,40	-311 819	-72,93
Total des Produits (I+III+V+VII)	27 612 298	114,19	34 560 065	114,10	-6 947 767	-20,09
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 190 998	116,58	34 135 131	112,69	-5 944 133	-17,40
RÉSULTAT NET	-578 701	-2,38	424 933	1,40	-1 003 634	-236,18
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	8 777	0,04	8 777	0,03		0,00
Dont Crédit-bail immobilier	393 134	1,63	309 907	1,02	83 227	26,86

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 228 704,52 €.

Le résultat net comptable est une perte de 578 700,83 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 02 avril 2024 par le conseil d'administration.

Les comptes sociaux de Bio UV sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ⇒ Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- ⇒ Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des immobilisations en recherche et développement sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations incorporelles concernées.
- ⇒ Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ⇒ Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ En cours de production de biens et Stocks de produits: Les produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont évalués à leur coût réel d'entrée, c'est-à-dire en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels. Le coût de production est constitué du coût des approvisionnements augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production, pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où il se trouve. ils sont valorisés au coût de revient de production.
- ⇒ Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Dépréciation de stock : Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.
La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.
- ⇒ Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

- ⇒ Les immobilisations incorporelles : La Société a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :
- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
 - la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
- Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :
- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
 - les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

- ⇒ Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et financières
- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entreprise, à savoir au niveau de chaque secteur d'activité (terrestre et maritime).
- Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture. Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.
- Pour les groupes d'actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Elle est égale :

- à la somme des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ; les projections de flux de trésorerie couvrent la période de prévisions budgétaires de 5 ans ; au-delà de la période de prévisions budgétaires, les projections de flux de trésorerie sont estimées par extrapolation sur 5 ans des données budgétaires tenant compte des données économiques générales,
- à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.
- Le taux d'actualisation utilisé pour la clôture des comptes au 31 décembre 2023 est de 10% pour Corelec et 10.5% pour Triogen Limited, le taux de croissance long terme est de 2%. Aucune dépréciation identifiée à la suite des tests réalisés.

L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (11,5% au lieu de 10,5%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (1% au lieu de 2%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation (tests de conformité CE et CEM, et de performance opérationnelle d'efficacité réalisé en interne, puis confirmés par des laboratoires indépendants).

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La Société n'a pas comptabilisé dans les comptes sociaux :

- la provision pour engagement de retraite dont le montant évalué au 31 Décembre 2023, est de 222 K€ estimée selon la recommandation ANC n°2013-02 faisant référence à une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective dont les paramètres sont les suivants :
 - Age de la retraite : 67 ans
 - Hypothèse d'actualisation : 3.17% (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
 - Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
 - Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
 - Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

⇒ Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation des titres de participation est calculée par différence entre la valeur brute et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par référence à la situation nette sociale et aux résultats de la filiale, augmentée le cas échéant des actifs incorporels retenus en consolidation et par référence, aux perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

Les prêts sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de la valeur de recouvrement estimée.

⇒ Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas en fonction du retard de règlement, de la situation des débiteurs (procédure collective ou non) et de toute autre information pertinente à l'arrêté des comptes.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des couvertures réalisées ou à défaut des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées en écart de conversion.

⇒ Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires à la clôture. Les disponibilités en devises étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

- ⇒ Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain. Les ventes qui ne répondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « produits constatés d'avance ».
- ⇒ Résultat exceptionnel : Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices), sauf si cette nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG. Dans ce cas, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues).
- ⇒ Intégration Fiscale : L'entreprise Bio-UV Group est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa filiale en France.
La filiale du périmètre d'intégration fiscale contribue à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Bio UV Group.
- ⇒ Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité : La société essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les comptes sociaux. Cependant, du fait de la nature de son activité, l'exposition actuelle de la société aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.
Son activité ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.
Les impacts environnementaux liés à son activité résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés. Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS MARQUANTSLitige avec la société Neptune Benson

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations. De nouvelles dépositions sont en cours et les parties sont de nouveau convoquées devant la cour pour un jugement devant se tenir avant l'été 2024. Dans ce contexte, la direction et son conseil ont estimé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision pour risque n'a donc été comptabilisée.

Modification de la gouvernance

Benoît Gillmann, PDG de BIO-UV Group, a cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital). Il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon Laurent Emmanuel, chez BIO-UV Group à ce poste depuis janvier 2018.

Nouveau bâtiment

Le 30 septembre 2023, BIO-UV Group a pris possession d'un nouveau bâtiment de 1.200 m² jouxtant le bâtiment actuel sur Lunel. Ce bâtiment a été financé à hauteur de 2.1 M€ en crédit-bail sur une durée de 8 ans.

Relations avec les partenaires bancaires

A l'automne 2023, la société a obtenu de la part de ses partenaires bancaires un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) Résilience d'un montant de 3 M€. Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an avec la possibilité pour BIO-UV Group de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période allant jusqu'à 5 ans.

Contrôle URSSAF

En juin 2023, la société BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023 et les échanges se sont poursuivies sans donner lieu à aucune conclusion écrite à ce stade.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Frais de recherche & développement : 16 704 648 €**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	16 704 648	12 459 654	4 244 993

Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes = 58 784 679 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 365 051	222 579	127 866	19 459 764
Immobilisations corporelles	1 669 591	608 615	115 020	2 163 186
Immobilisations financières	37 738 785	1 496 288	2 073 344	37 161 729
TOTAL	58 773 427	2 327 482	2 316 230	58 784 679

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique principalement par :

- Les travaux menés sur le précédent système de climatisation qui était défectueux : 317 k€
- Agrandissement bâtiment : 501 k€ (dont Agencements : 93 k€, Serveurs : 36 k€, Mobilier : 24 k€)

Les mouvements sur les immobilisations financières se concentrent principalement sur le portefeuille d'actions propres.

- Amortissements et provisions d'actif = 14 204 339 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 877 883	2 409 233	526 785	12 760 330
Immobilisations corporelles	1 047 982	232 314		1 280 296
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	152 895	277 504	266 686	163 713
TOTAL	12 078 760	2 919 051	793 471	14 204 339

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de R&D	16 704 648	12 459 654	4 244 993	
- Projets activité Maritime	14 449 162	11 315 093	3 134 069	de 3 à 5 ans
- Projets activité Terrestre	2 108 521	1 059 327	1 049 194	de 2 à 5 ans
- Projets autres	146 965	85 234	61 730	de 3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	216 829	204 952	11 877	de 1 à 5 ans
Taxe pc - Bat 850 av 1 Médard	150 387	95 452	54 935	15 ans
Taxe pc – Agrandissement bâtiments	31 237	272	30 965	
Uvps	226 247	0	226 247	Non amortiss.
Uvi	43 520	0	43 520	Non amortiss.
Tup Bio-uv	836 175	0	836 175	Non amortiss.
Tup Biosea	103 480	0	103 480	Non amortiss.
Terrains	0	0	26 006	Non amortiss.
Agencements terrain	62 253	25 279	36 974	8 ans
Aménagement ag installation construction	174 250	103 583	70 667	de 3 à 15 ans
Installations techniques	453 780	402 350	51 431	de 2 à 7 ans
Matériel industriel uvi	112 001	112 001	0	de 2 à 5 ans
Outillage industriel	92 800	28 810	63 990	de 2 à 5 ans
Installations gen -agencement-...	464 518	68 761	395 757	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	26 991	12 081	14 910	4 ans
Matériel de bureau et informatique	749 208	527 431	221 777	de 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles en cours	27 385	0	27 385	
- Panneau Photovoltaïques	5 775	0	5 775	Non amortiss.
- Skid formation maritime	21 610	0	21 610	Non amortiss.
Immobilisations incorporelles en cours	1 147 242	0	1 147 242	
- Projet activité Maritime	567 243		567 243	Non amortiss.
- Projet activité Terrestre	578 647		578 647	Non amortiss.
- Projet Autres	1 353		1 353	Non amortiss.
Total	21 623 951	14 040 626	7 583 325	

Les stocks : 8 148 129 €

Etat des stocks	A l'ouverture	A la clôture
Matières 1 ^{ère} et autres appro.	7 386 645	6 049 118
En-cours de production	309 918	322 049
Produits intermédiaires et finis	2 372 346	1 670 383
Marchandises	114 577	106 578
TOTAL	10 183 486	8 148 129

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et les plateformes de montage BIOSEA.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Etat des créances : 5 823 403 €**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	527 354		527 354
Actif circulant & charges d'avance	5 296 048	5 296 048	
TOTAL	5 823 403	5 296 048	527 354

Provisions pour dépréciation : 1 028 778 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	517 455	89 537	97 517		509 475
Comptes de tiers	189 250	13 153			202 403
Comptes financiers		316 900			316 900
TOTAL	706 705	839 528		517 455	1 028 778

Les dépréciations de stocks au 31/12/2023 se décomposent principalement de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans sur diverses activités : 164 K€.
- Stock relatif à l'activité Surfaces : 346 K€.

La provision pour dépréciation des comptes tiers est constituée :

- Client : 58 K€
- Escrow Delta UV : 144 K€

La dépréciation des comptes financiers porte sur le stock d'actions propres porté au programme d'attribution d'action gratuite aux salariés (valeur historique du portefeuille 570k€).

Créances représentées par des effets de commerce : 169 485 €

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	169 485
Autres créances	
TOTAL	169 485

Produits à recevoir par postes du bilan : 409 507 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	361 343
Autres créances	48 164
Disponibilités	
TOTAL	409 507

Charges constatées d'avance : 287 521 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeurs mobilières de placement : 569 879 €

Il s'agit du portefeuille d'actions propres dédié au programme d'attribution d'action gratuite aux salariés soit 106 468 actions.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : 10 346 993 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 346 993	1,00	10 346 993
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10346993	1,00	10 346 993

Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau (1)	Résultat	Subv. d'investis.	Provisions Règlem.	Total
Situation au 01/01/2023	10 346 993	16 470 368	0	0	424 933	102 374	681 813	28 026 482
Résultat de l'exercice 2023					(578 701)			(578 701)
Options de souscri. d'actions								0
Dividendes/Primes		(607 065)						(607 065)
Affectation du Résultat 2022		403 533	21 400		(424 933)			0
Autres variations						(62 062)	283 768	221 706
Augmentation de capital								0
Obligations converties								0
Diminution de capital								0
Situation au 31/12/2022	10 346 993	16 266 836	21 400	0	(578 701)	40 312	965 581	27 062 421

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**Provisions : 975 651 €**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	681 813	283 768			965 581
Provisions pour risques & charges	144 652	6 507	141 089		10 070
TOTAL	826 465	290 275	141 089		975 651

Etat des dettes : 30 632 047 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	6 824 834	1 824 834	5 000 000	
Etablissements de crédit	17 503 394	7 572 666	9 930 728	
Dettes financières diverses	889 342	889 342		
Fournisseurs	3 700 676	3 700 676		
Dettes fiscales & sociales	1 294 736	1 294 736		
Dettes sur immobilisations	1 116	1 116		
Autres dettes	417 950	417 950		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	30 632 048	15 701 320	14 930 728	

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à échéance inférieure à un an comprennent notamment les emprunts dits « PGE Résilience » pour 3 M€ (Cf. §2.6.) qui devront être amortis sur 4 ou 5 ans courant de l'été 2024. Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

Le Groupe possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements sur 2024.

Charges à payer par postes du bilan : 1 678 375 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	357 559
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	269 058
Dettes fiscales & sociales	965 884
Autres dettes	85 874
TOTAL	1 678 375

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires : 24 181 969 €**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	4 685 378	19,38 %
Ventes de produits finis	16 064 476	66,43 %
Prestations de services	3 196 470	13,22 %
Produits des activités annexes	319 037	1,32 %
Rabais, remises & ristournes accord	-83 392	-0,34 %
TOTAL	24 181 969	100.00 %

Zones géographiques en k€	2023	2022	Var
France	9 950 406	8 480 993	17%
Europe Hors France	8 350 359	15 309 497	-45%
Asie	780 319	1 666 804	-53%
Amérique	2 184 381	1 950 740	12%
Moyen Orient	1 938 226	1 772 121	9%
Autre	978 279	1 110 333	-12%
TOTAL	24 181 969	30 290 488	-20%

Nature des activités en k€	2023	2022	Var
Activité terrestre	11 175 588	12 154 833	-8%
Activité maritime	13 006 381	18 135 655	-28%
TOTAL	24 181 969	30 290 488	-20%

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : 739 328 €

Les déficits reportables restants sont de 6 478 512 €.

L'impôt se décompose de la manière suivante :

- Carry back 2023 : 181 757 €
- CIR Bio UV Group : 93 674 €
- Ajustement CIR&CII 2022 : 6 841 €
- Intégration fiscale : 457 055 €

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	-578 701
Impôts sur les bénéfices	-739 328
Résultat comptable avant impôts	-1 318 029
Variation des prov. Réglementées	283 768
Résultat hors impôts et dérogatoire	-1 034 261

Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat financier	73 405	469 340
- Produits financiers	1 300 000	1 131 124
Revenu de participation Triogen	0	131 124
Revenu de participation Corelec	1 300 000	1 000 000
- Charges financières	-1 226 595	-661 784
Actions propres nettes	-327 718	-92 400
Frais fi CB Nveau bâtiment	-28 210	0
Intérêts d'emprunt	-595 050	-567 383
PNC Emprunt Obligataire	-279 461	0
Change	3 771	-20 657
Autres dt Escompte	73	18 656

Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat exceptionnel	-1 080 150	-515 088
- Produits exceptionnels	238 179	317 384
QP de subvention d'investissement	62 062	72 000
Autres produits (1)	176 117	245 384
- Portefeuille Actions propres net (2)	-126 404	-17 013
- Charges exceptionnelles	-1 191 925	-815 459
sur litige Neptune	-394 406	-64 629
VNCEA	-43 264	-35 118
Dotation amortissement dérogatoire	-283 768	-282 595
Autres (1)	-470 487	-433 117

(1) Dénouement attributions gratuites
d'actions propres : 2023 + 86 k€ (45 k€ en 2022)
2023 Reprise de provision : 157 k€ Valeur de sortie du portefeuille : 243 k€
2022 Reprise de provision : 155 k€ Valeur de sortie du portefeuille : 110 k€

(2) Pdts de cession- VNC

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial

Bio UV et partie liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par BIO UV GROUP et sont conclues à des conditions normales de marché.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 des comptes sociaux et consolidés s'élève à 68 milliers d'euros pour PwC Audit et 38 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	32.64
Agents de maîtrise & techniciens	20.82
Employés	18.46
Ouvriers	18.47
Apprentis sous contrat	5.20
TOTAL	95.59

Engagements hors bilan au 31/12/2023

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :	
Caution et garantie de marché :	52 933 €
Nantissement du fonds de commerce Bio UV :	1 200 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :	
Caution marché étranger :	224 309 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :	
Nantissement du fonds de commerce Bio UV :	845 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :	
Nantissement du fonds de commerce Bio UV :	1 000 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :	
Nantissement du fonds de commerce Bio UV :	2 210 000 €
- Engagements donnés auprès de la Banque Populaire :	
Nantissement du fonds de commerce Bio UV :	240 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

AUTRES INFORMATIONS (suite)**Informations liées au Crédit-bail immobilier**

BIO UV Group a contracté un crédit-bail de 3.500 K€ auprès de BPI FRANCE (ex OSEO-INDUSTRIE), FINAMUR et CIC REAL ESTATE LEASE (ex CMCIC-LEASE) portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013.

BIO UV Group a contracté un deuxième crédit-bail d'un montant de 2.100 K€ auprès des mêmes crédit-bailleur portant sur l'extension du siège sociale en septembre 2023.

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
BIOUV ASIA LIMITED	1 116		100	1 116		238 468		0		
TRIOGEN LIMITED	116		100	7 574 699	7 574 699			8 081 664	(25 281)	
CORELEC	100 000		26 836 230	26 836 230				12 275 861	1 404 142	1 300 000
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ANNEXES

Aux comptes sociaux annuels présentés en Euros
Périodes du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENT POST CLOTURE

- Contrôle Fiscal

Le 8 février 2024, la société Biouv SA a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024.

VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
BIO-UV Group SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables – « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 31 175 670 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » et 4.1.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Principes comptables – « immobilisations incorporelles »

La note 2.4.1.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 2.4.1.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille et Saint Jean de Védas, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Frank Vanhal
Associé

Audit Associés Méditerranée

 *Jean Paul Lacombe*

Jean-Paul Lacombe
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
BIO-UV Group SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille et Saint Jean de Védas, le 29 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

Frank Vanhal
Associé

 *Jean Paul Lacombe*

Jean-Paul Lacombe
Associé

BIO-UV GROUP
850 avenue Louis Médard
34430 LUNEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1 Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de travail

Personne visée : Monsieur Laurent-Emmanuel Migeon, Directeur Général Délégué jusqu'au 1er mars 2023 et Président Directeur Général à partir du 1^{er} mars 2023, Administrateur

Votre société a conclu depuis le 2 janvier 2018 un contrat de travail à durée indéterminée qui définit les conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant.

Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2023, étant précisé qu'elle a été suspendue à compter de la nomination de M. Migeon en qualité de Président Directeur Général, soit le 1^{er} mars 2023, et pendant toute la durée dudit mandat.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

2.2 Contrat de prestation de services

Personne visée : Monsieur Thierry Carles, Administrateur.

Votre société a conclu depuis début janvier 2021 un contrat de prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées.

Le montant total des prestations reçues par la société BIO-UV GROUP s'élève à 33 862 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

3. CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET NON APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, autorisées et conclues au cours de l'exercice 2023, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées autorisées et conclues postérieurement à la clôture de 2022 et qui n'ont pas été approuvées par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

3.1 Contrat de prestation de services

Personne visée : Monsieur Benoît Gillman, Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 1er mars 2023, Administrateur.

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre la société et Monsieur Benoît GILLMANN (et/ou toute société contrôlée par ce dernier), d'une durée de 12 mois, ayant pour objet une mission de conseil, 20 jours par an, consistant en un accompagnement de la direction générale du groupe et en la fourniture de prestations de conseil sur les métiers spécifiques du groupe.

Le montant total des prestations reçues par la société BIO-UV GROUP s'élève à 14 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Fait à Saint-Jean-de-Védas et Marseille,
Le 29 avril 2024

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes

Audit Associés Méditerranée
Commissaire aux comptes

Frank Vanhal

Frank Vanhal
Associé

 *Jean Paul Lacombe*

Jean-Paul Lacombe
Associé